



St-Gall, 4 mars 2025

## Prise de position sur l'article de la *Weltwoche* du 27 février 2025

### Prise de position du Tribunal administratif fédéral sur l'article paru dans la *Weltwoche*

**Un article de la *Weltwoche* s'acharne contre des juges du Tribunal administratif fédéral et les expose ainsi à de potentiels dangers de la part de tiers. Le Tribunal condamne formellement cet article.**

«Schweizer Richter schützen Terroristen» : sous ce titre, la *Weltwoche* a publié le 27 février 2025 un article dans lequel plusieurs juges du Tribunal administratif fédéral sont personnellement diffamés en rapport avec leur activité jurisprudentielle. Les propos de l'auteur, selon lesquels ils rempliraient la Suisse de djihadistes et de criminels et représenteraient un danger pour la démocratie libérale, exposent ces juges à des dangers potentiellement graves de la part de tiers et les diffament personnellement. La démarche de l'auteur ne vise aucunement une critique constructive ou un dialogue, mais est de nature à compromettre l'indépendance des juges.

Le Tribunal administratif fédéral rend des arrêts fondés sur la législation en vigueur et sur la jurisprudence actuelle, et non pas pour des motifs d'ordre politique ou idéologique. Prétendre que, par ces arrêts, le Tribunal soutient des terroristes ou constitue un danger pour la démocratie, statuant ainsi de manière illicite, est dépourvu de tout fondement objectif et porte atteinte à l'intégrité personnelle des juges concernés.

Par la nature des choses, les jugements ne satisfont pas toujours tout le monde. Toutefois, l'indépendance de la justice, que préservent soigneusement aussi les juges cités dans l'article, est un principe fondamental et indispensable de l'État de droit. Elle constitue l'élément central d'une séparation des pouvoirs fonctionnelle, qui garantit des décisions se tenant au droit. Le Tribunal regrette les tentatives de nuire, par des articles tels que celui en question de la *Weltwoche*, à la réputation du Tribunal administratif fédéral et, de ce fait, à la justice et à la démocratie suisse.

Le Tribunal administratif fédéral examine actuellement l'opportunité d'engager des procédures juridiques ou de prendre des mesures pour protéger les juges concernés et préserver l'indépendance de la justice.

## Contact médias

Artur Zazo

Responsable de la communication

+41 58 469 50 58

[medien@bvger.admin.ch](mailto:medien@bvger.admin.ch)

## Le Tribunal administratif fédéral en bref

Créé en 2007, le Tribunal administratif fédéral (TAF), sis à St-Gall, est le plus grand tribunal de la Confédération avec 78 juges (70 EPT) et 395 collaborateurs (334 EPT). Il connaît des recours contre des décisions rendues par des autorités administratives fédérales et, dans certains domaines, par des autorités cantonales. Dans de rares procédures par voie d'action, il statue également en première instance. Le TAF est composé de six cours qui rendent en moyenne 6500 décisions par année.